

Département du NORD  
Arrondissement de Cambrai  
Canton de Caudry



Commune de  
**VENDEGIES SUR ECAILLON**

**Arrêté A25-2026 portant interdiction temporaire  
d'accéder au cimetière**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que des travaux complémentaires d'engazonnement des allées sont en cours par la commune ;
- Considérant qu'il convient de prendre les mesures de sécurité et de limitation des accès afin d'assurer une prestation optimale ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – À compter du 20/04/2026 jusqu'au 24/04/2026, l'accès au cimetière est interdit.

**ARTICLE 2** – Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vendegies-sur-Ecaillon  
Le 20 avril 2026

Le Maire,  
Benoit CARION



DIFFUSION :  
Population

*Le Maire*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente.*